



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



22-01-2009

Non classifié

Rapport trimestriel de la GRC sur les armes à impulsions du 01-01-2008 à 31-03-2008

Préparé par :

Unité sur le recours à la force, Section du recours à la force et des programmes opérationnels,
Sous-direction de la police criminelle nationale, SPCCA



TABLE DES MATIÈRES

Sommaire.....	p. 3
Armes à impulsions : déploiements.....	p. 4
Armes à impulsions : efficacité.	p. 7
Armes à impulsions : catégories d'incidents.	p. 9
Armes à impulsions : comportements des sujets.....	p. 10
Armes à impulsions : blessures des sujets.....	p. 12
Armes à impulsions : présence d'alcool et/ou d'autres substances.....	p. 15
Réponses aux recommandations formulées dans le rapport trimestriel précédent.	p. 17
Recommandations.	p. 18
Annexe A : membres réguliers faisant partie des effectifs de la GRC.....	p. 19
Annexe B : achat et élimination des armes à impulsions durant la période de référence	p. 20
Annexe C : membres réguliers formés à l'utilisation des armes à impulsions.....	p. 21
Annexe D : présence d'alcool et/ou d'autres substances et comportements des sujets.	p. 22
Annexe E : carte des divisions de la GRC.....	p. 23



Sommaire

Ce rapport sur l'utilisation d'armes à impulsions (AI) par la GRC s'étend sur la période du 1er janvier 2008 au 31 mars 2008 (période de référence) et fournit des détails sur les types de déploiements, leur efficacité, les catégories d'incidents, les comportements perçus des sujets, les blessures subies par les sujets et la présence rapportée d'alcool et/ou d'autres substances. Dans la majorité des cas, l'utilisation de l'AI s'est avérée un choix d'intervention efficace pour faire face aux comportements des sujets. Dans certaines situations, l'AI a été inefficace, notamment à cause du fonctionnement défectueux de l'arme, des vêtements épais ou amples que portaient les sujets ou du déploiement inefficace des sondes.

Les données statistiques dans ce rapport proviennent de renseignements tirés de la base de données de la GRC sur les armes à impulsions.

Ce rapport contient les informations suivantes :

- Au 31 mars 2008, les effectifs de la GRC comptaient 17 533 membres réguliers; de 2001 au 31 mars 2008, en tout 12 399 membres ont été formés à l'utilisation de l'AI ou se sont requalifiés.
- Il y a eu 304 instances de déploiement d'AI sur 298 sujets durant la période de référence.
- Deux cent soixante-six de ces déploiements (87,5 %) ont permis de maîtriser le comportement des sujets.
- Les cas de désordre public, d'agression et de violence conjugale représentent 159 des circonstances (50,0 %) où une arme à impulsions a été déployée.
- Les interventions d'agents attribuables à la santé mentale ou aux idées suicidaires des sujets représentent en tout 37 déploiements d'AI (12,0 %).
- Dans 52 incidents (17,4 %), les membres ont déployé leur AI même s'ils ont déclaré faire face à une menace de mort ou de blessures graves.
- La consommation d'alcool et/ou d'autres substances était soupçonnée/confirmée dans 252 incidents (82,9 %).
- Sur les 304 déploiements d'AI, dans 258 cas (86,0 %), aucune blessure n'a été subie; des blessures primaires mineures ont été subies dans 41 cas (14,0 %); et dans 2 cas (1,0 %), les sujets ont été soignés en consultation externe.
- Cette période de référence a compté 33 déploiements d'AI de moins (9,0 %) que la période visée par le rapport trimestriel précédent.

La mesure suivante est recommandée :

- Intégrer aux rapports une méthode plus rigoureuse pour consigner les endroits où se produisent les incidents.



Armes à impulsions : déploiements

Il est possible d'actionner l'AI en deux modes différents, nommément :

- **Mode à effet paralysant** : appuyer ou presser une AI actionnée sur le corps d'une personne, lui transférant du même coup l'énergie électrique;
- **Mode à sondes ou fléchettes** : actionner une AI en projetant deux sondes (fléchettes) électriques munies de petites barbes qui s'accrochent aux vêtements ou à la peau du sujet, lui transférant du même coup l'énergie électrique.

L'usage d'une AI est décrit dans le manuel des opérations de la GRC, partie 17. " L'usage " de l'arme dans le cadre d'une intervention est expliqué dans la partie 17.7.2.4 du manuel et survient quand :

- La mise en garde relative à l'AI est lancée. Il s'agit de l'ordre donné par un agent avant d'utiliser l'AI : " Police, arrêtez, sinon vous allez recevoir 50 000 volts d'électricité! "
- L'AI est présentée. Il y a présentation lorsque le membre dégainé l'AI et que sa seule présentation permet de maîtriser la situation, que la mise en garde relative à l'AI soit lancée ou non.
- L'AI est actionnée. L'actionnement survient lorsque la sûreté de l'AI est désengagée et/ou lorsque l'AI est activée en mode à effet paralysant ou en mode à sondes.

Après chaque usage de l'AI, la politique exige des membres qu'ils en informent leur superviseur dès que possible et qu'ils remplissent le formulaire 3996 (rapport d'utilisation d'AI) avant la fin de leur quart de travail. Le formulaire 3996 décrit en détail l'usage de l'AI lors d'un incident donné.

Pour s'assurer que le formulaire 3996 est rempli comme il se doit, la Section nationale du recours à la force a distribué à toutes les divisions de la GRC un modèle stipulant les informations requises pour bien remplir le formulaire et a réitéré les circonstances dans lesquelles le rapport est exigé. Tous les rapports en suspens sont suivis à l'échelle nationale et on les met à jour dès qu'ils sont téléchargés avec succès dans la base de données.

La Section nationale du recours à la force continue d'insister sur l'amélioration et la présentation de rapports complets et exacts relativement à l'usage des armes à impulsions.



Armes à impulsions - déploiements

Le tableau 1 plus bas présente les déploiements d'AI par division sur une base mensuelle pour la période de référence. Le tableau 2 indique les types de déploiements par division. Le graphique 1 à la page suivante illustre la répartition totale des déploiements à l'échelle nationale.

Tableau 1 **Déploiements par division**

Mois	Division											Total
	B	D	E	F	G	H	J	K	L	M	V	
Janvier	6	16	81	44	10	13	7	52	0	4	5	238
Février	1	2	10	5	1	0	5	7	0	0	0	31
Mars	3	6	12	4	0	1	0	6	0	0	3	35
Total	10	24	103	53	11	14	12	65	0	4	8	304

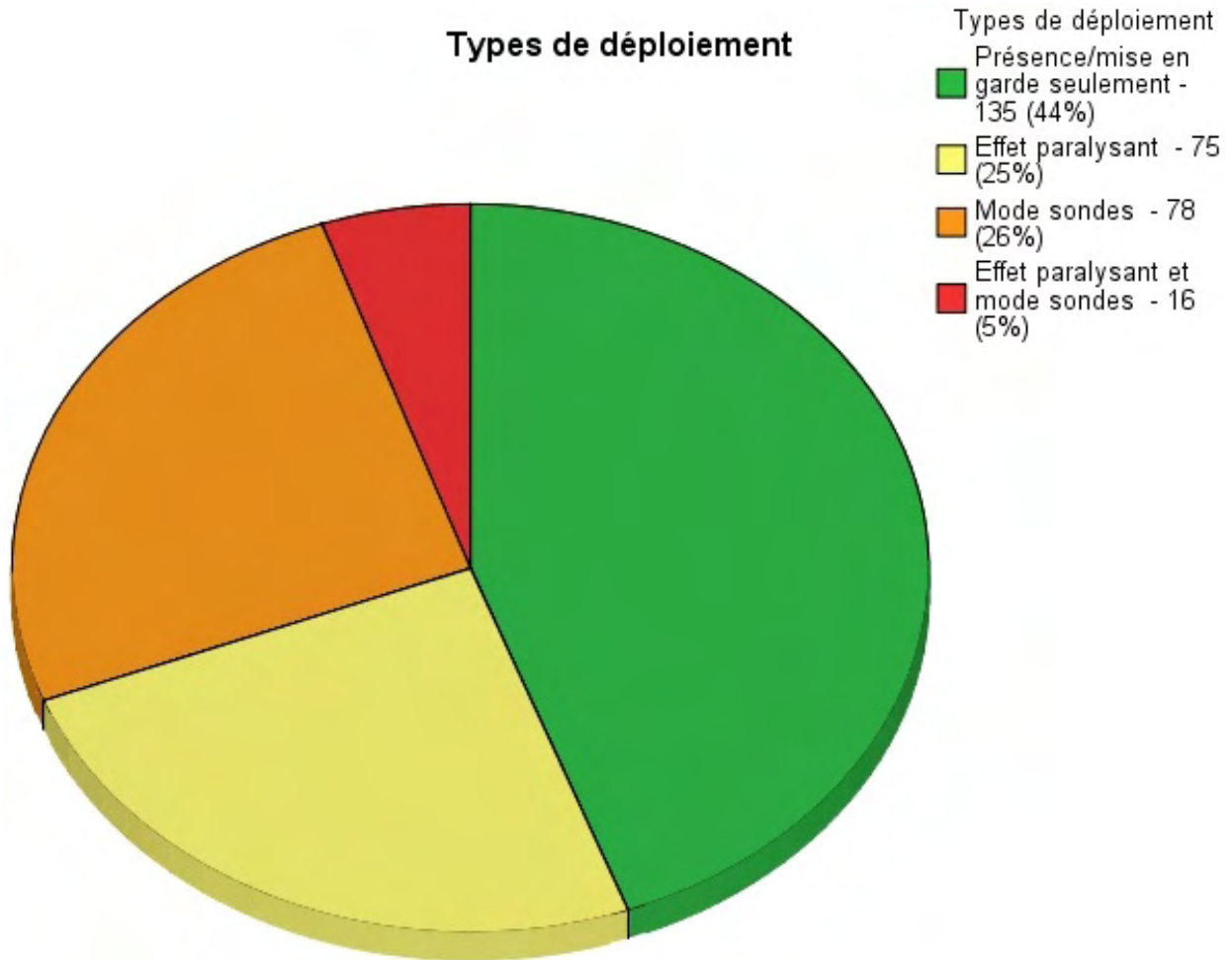
Tableau 2 **Types de déploiement par division**

Division	Type de déploiement				Total
	Présence/mise en garde seulement	Effet paralysant	Mode sondes	Effet paralysant et mode sondes	
B	4	3	3	0	10
D	4	13	7	0	24
E	42	29	23	9	103
F	31	14	8	0	53
G	9	0	2	0	11
H	8	2	4	0	14
J	5	0	6	1	12
K	27	12	20	6	65
L	0	0	0	0	0
M	1	1	2	0	4
V	4	1	3	0	8
Total	136	75	78	16	304



Graphique 1

Types de déploiement





Armes à impulsions : efficacité

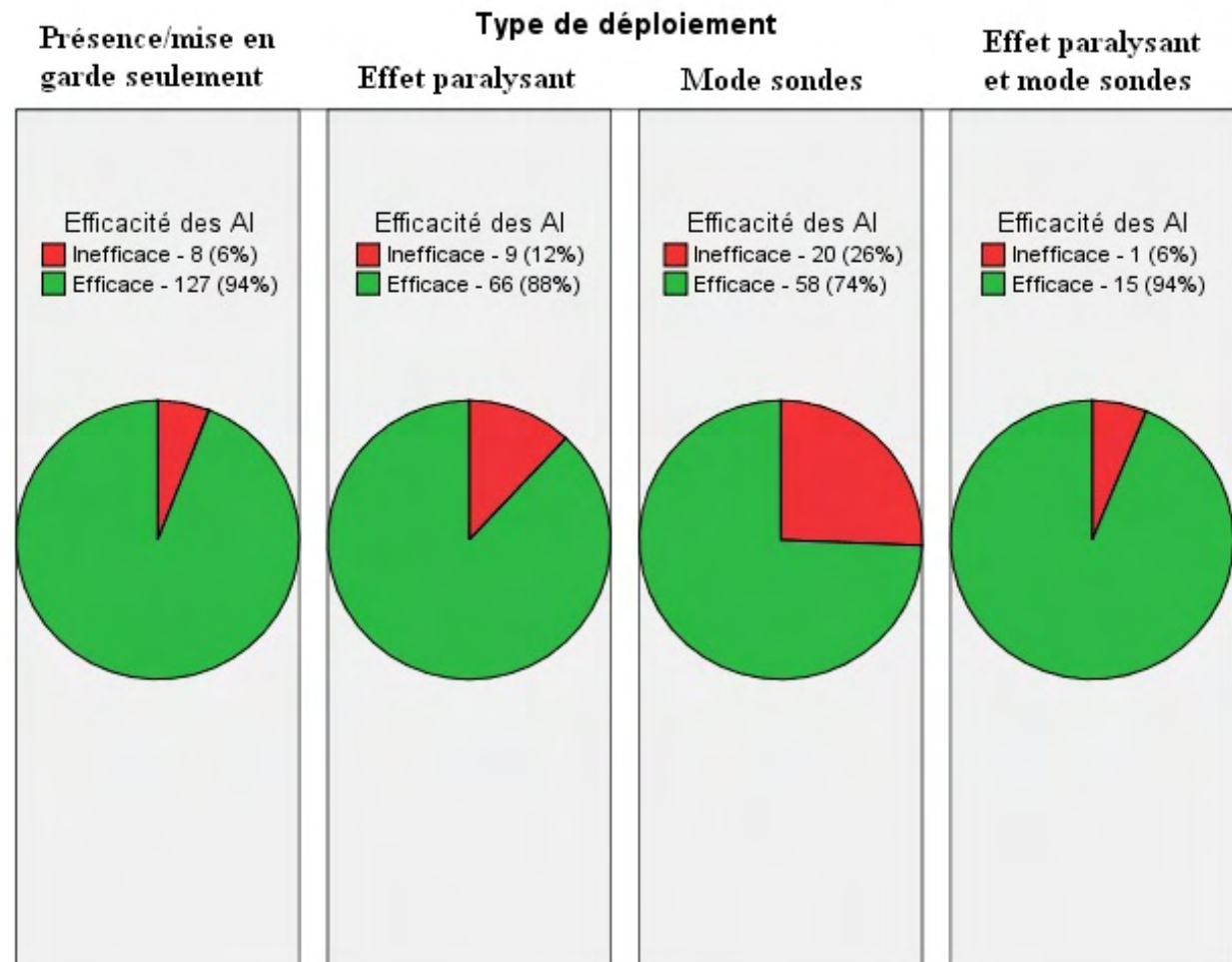
Le tableau 3 rend compte de l'efficacité générale des AI. Aux fins de cette analyse, par " efficacité " on entend que le déploiement de l'AI a permis de maîtriser le comportement du sujet. Le graphique 2 présente une analyse plus détaillée de l'efficacité du recours à l'AI en fonction du type de comportement des sujets. Le graphique 3 à la page suivante présente une analyse des instances où le déploiement de l'AI a été inefficace.

Tableau 3 Efficacité générale des AI

Efficacité	Efficacité générale	
	Nombre	Pourcentage
Efficace	266	87.5%
Inefficace	38	12.5%
Total	304	100.0%

Graphique 2

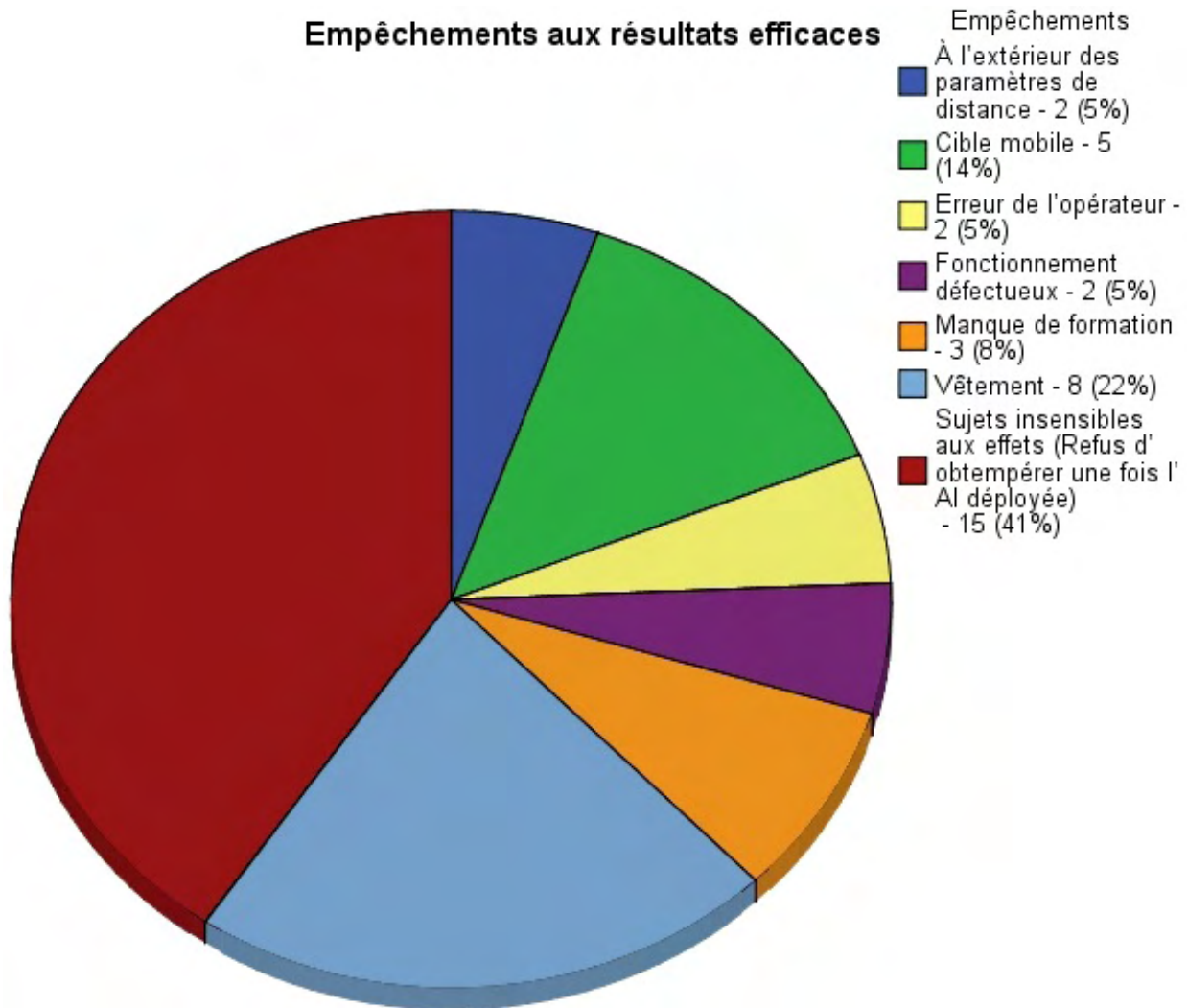
Efficacité des déploiements





Graphique 3

Empêchements aux résultats efficaces



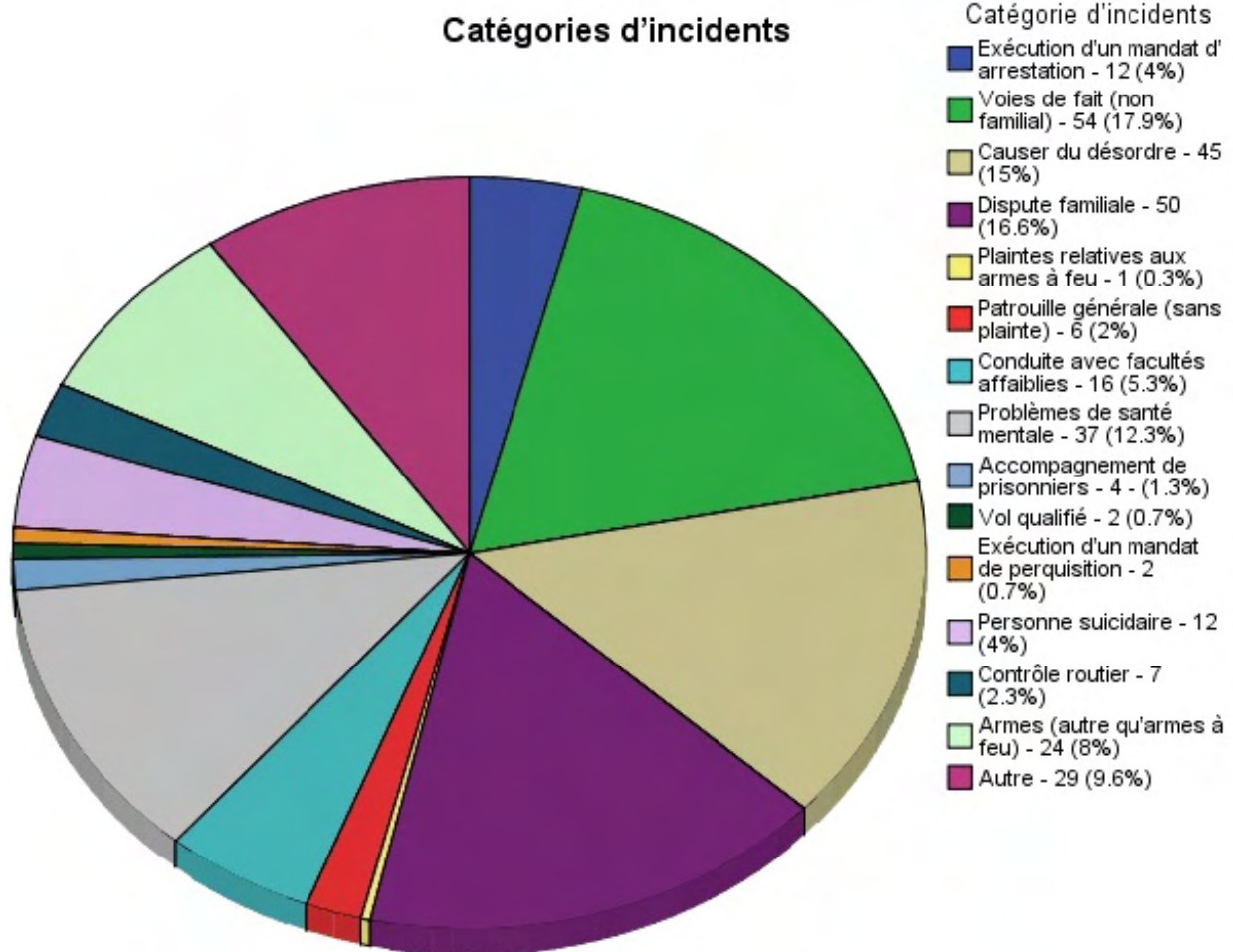


Armes à impulsions : catégories d'incidents

Le graphique 4 illustre les catégories d'incidents dans lesquels s'inscrivent les appels de service qui ont entraîné le déploiement des AI. Il existe quinze catégories d'incidents qui peuvent entraîner l'intervention d'un agent ou son affectation sur les lieux d'un incident. Quoique les circonstances et les facteurs conjoncturels puissent changer en cours d'incident, la catégorie d'incident initiale pour laquelle on a reçu l'appel de service est celle que les agents doivent inscrire dans leur rapport.

(Remarque : la catégorie " autre " comprend les incidents qui ne constituent pas une catégorie d'incidents à proprement parlé tels que les méfaits, l'introduction par effraction et les menaces).

Graphique 4





L'analyse des données de ce trimestre a révélé des incohérences au chapitre de l'information. En effet, le terme " bloc cellulaire " a été employé dans les rapports pour désigner des catégories d'incident tandis que l'expression s'applique plutôt à l'endroit où se produit un incident, non à sa catégorie. Par conséquent, par souci de cohérence, tous les renseignements contenus dans les rapports ont été analysés afin de déterminer la catégorie appropriée de l'incident parmi les quinze catégories énumérées dans le graphique 4. Dans le but de recueillir des renseignements plus spécifiques sur les lieux où se produisent des incidents, le terme " bloc cellulaire " sera considéré comme un type ou une catégorie de lieux et à ce titre sera traité distinctement dans les prochains rapports.

Armes à impulsions - comportements des sujets

Le graphique 5 à la page suivante présente les comportements des sujets ayant fait l'objet d'un déploiement d'AI.

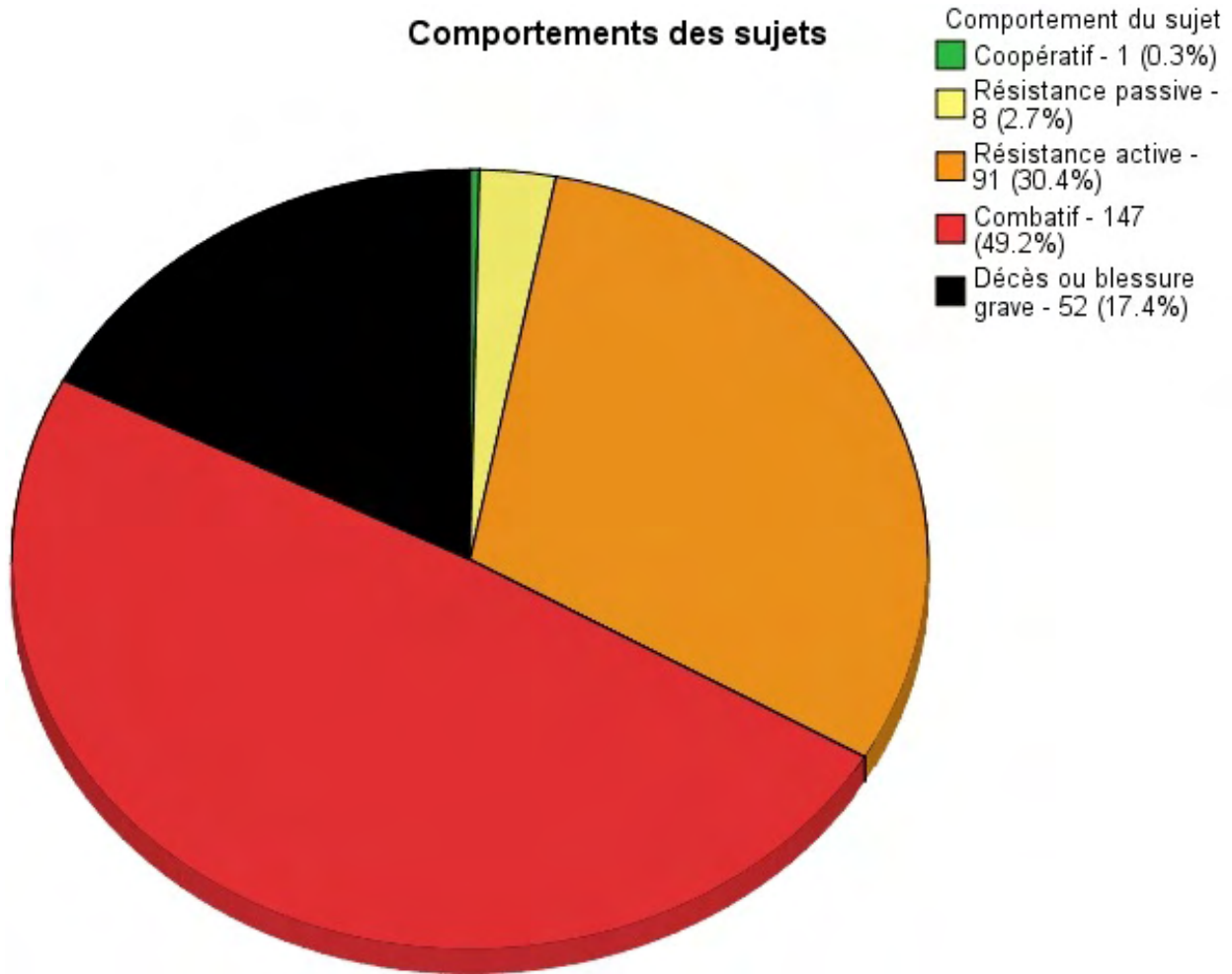
Pour le moment, la base de données sur les AI n'a pas de champ réservé aux comportements des sujets. Ce sont les renseignements tirés de l'exposé sommaire des faits dans les formulaires 3996 qui ont été utilisés pour établir le comportement des sujets. L'identification des comportements sera incluse dans le formulaire Comportement du sujet/Intervention de l'agent (CS/IA) en cours d'élaboration.

L'examen des incidents au cours desquels un AI a été utilisé sur des sujets résistant passivement a permis d'établir que ces sujets avaient refusé d'obtempérer aux ordres lancés verbalement. L'utilisation par l'agent de l'AI s'appuyait sur son évaluation du risque et sur sa perception d'une menace. À l'exception d'une décharge accidentelle, dans tous les incidents rapportés, l'agent a dégainé et a présenté l'AI. Les AI n'ont pas été actionnées ni en mode à effet paralysant ni en mode à ondes sur les sujets qui résistaient passivement.



Graphique 5

Comportements des sujets



*Lors de l'incident où l'AI a été déployée sur un sujet coopératif, l'arme n'a pas été utilisée en mode effet paralysant ni en mode sondes. Pour l'agent intervenant, le niveau de menace perçue était élevé. La question a fait l'objet de plusieurs enquêtes et le comportement de l'agent satisfait aux règles de la politique d'usage des AI.



Armes à impulsions - blessures des sujets

Le graphique 6 illustre le genre de blessures subies par les sujets exposés au déploiement des AI.

Les blessures associées à l'usage des AI s'inscrivent dans les catégories suivantes :

- Pas de blessure
- Blessures primaires mineures - comprennent les effets immédiats de l'usage des AI tels des brûlures légères, des marques laissées par les sondes, des ecchymoses et coupures superficielles attribuables à une chute ou une empoignade physique avec la police.
- Blessures nécessitant des soins en consultation externe - situation où le sujet a reçu des soins médicaux, mais n'a pas été hospitalisé.
- Blessures nécessitant l'hospitalisation - situation où la blessure associée à l'usage de l'AI a nécessité l'hospitalisation du sujet.
- Décès lié à l'usage de l'AI - décès suivant le déploiement de l'AI.

Le graphique 6 à la page suivante montre que sur les 304 déploiements d'AI, 99 % des sujets n'ont subi comme blessures que les effets immédiats associés à l'usage de l'AI, soit des brûlures légères ou des marques laissées par les sondes. Beaucoup de blessures rapportées étaient des coupures superficielles entraînées par la chute des sujets après le déploiement de l'AI.

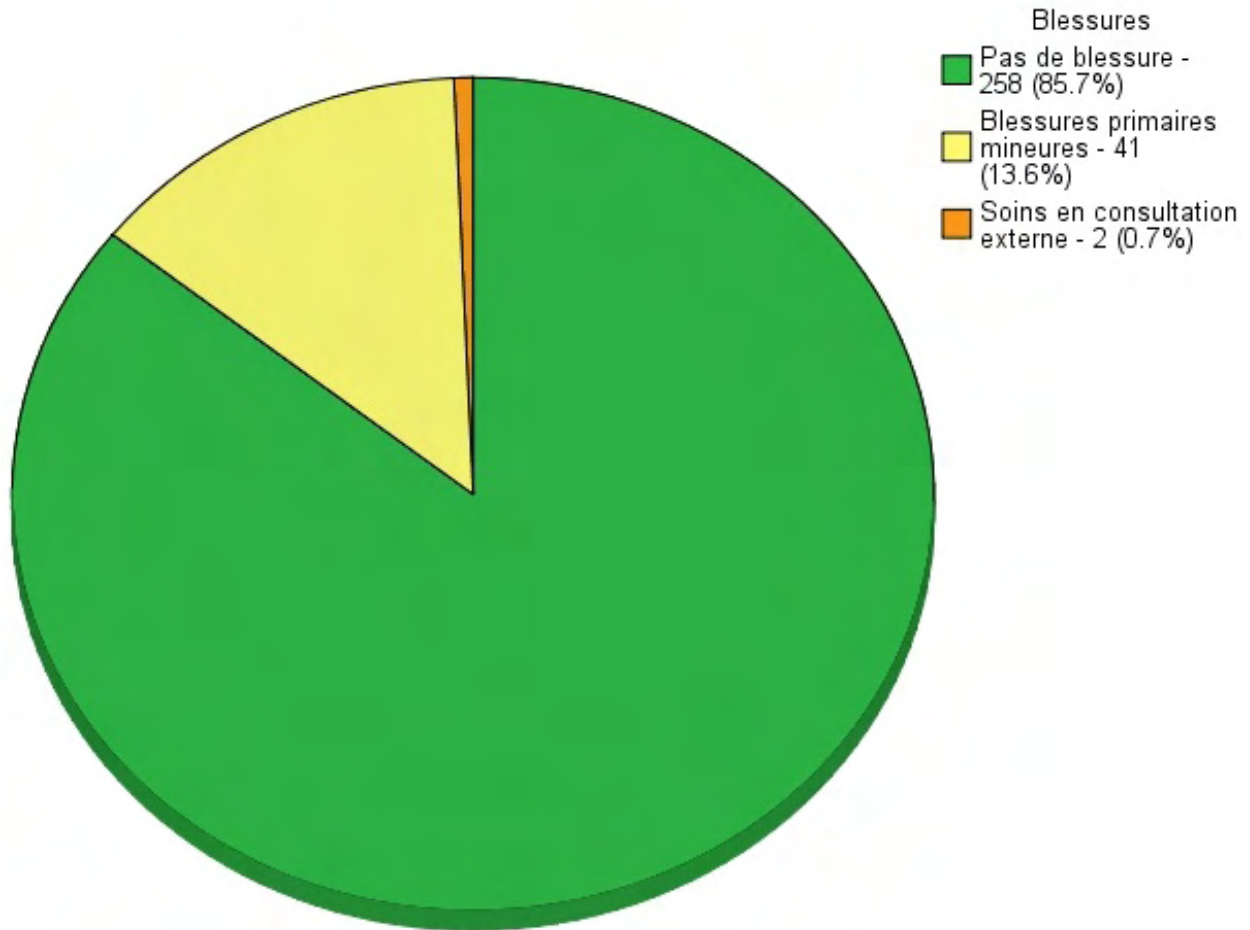
Deux personnes ont dû recevoir des soins en consultation externe au cours de cette période de référence. Dans un cas, il a fallu extraire une sonde logée dans le cou du sujet et dans l'autre, l'agent procédant à l'arrestation a décidé de faire voir le sujet par un médecin pour traiter les marques laissées par les sondes.

Le graphique 7 à la page 14 illustre la corrélation entre les blessures des sujets et leurs comportements rapportés.



Graphique 6

Blessures rapportées associées à l'usage des AI

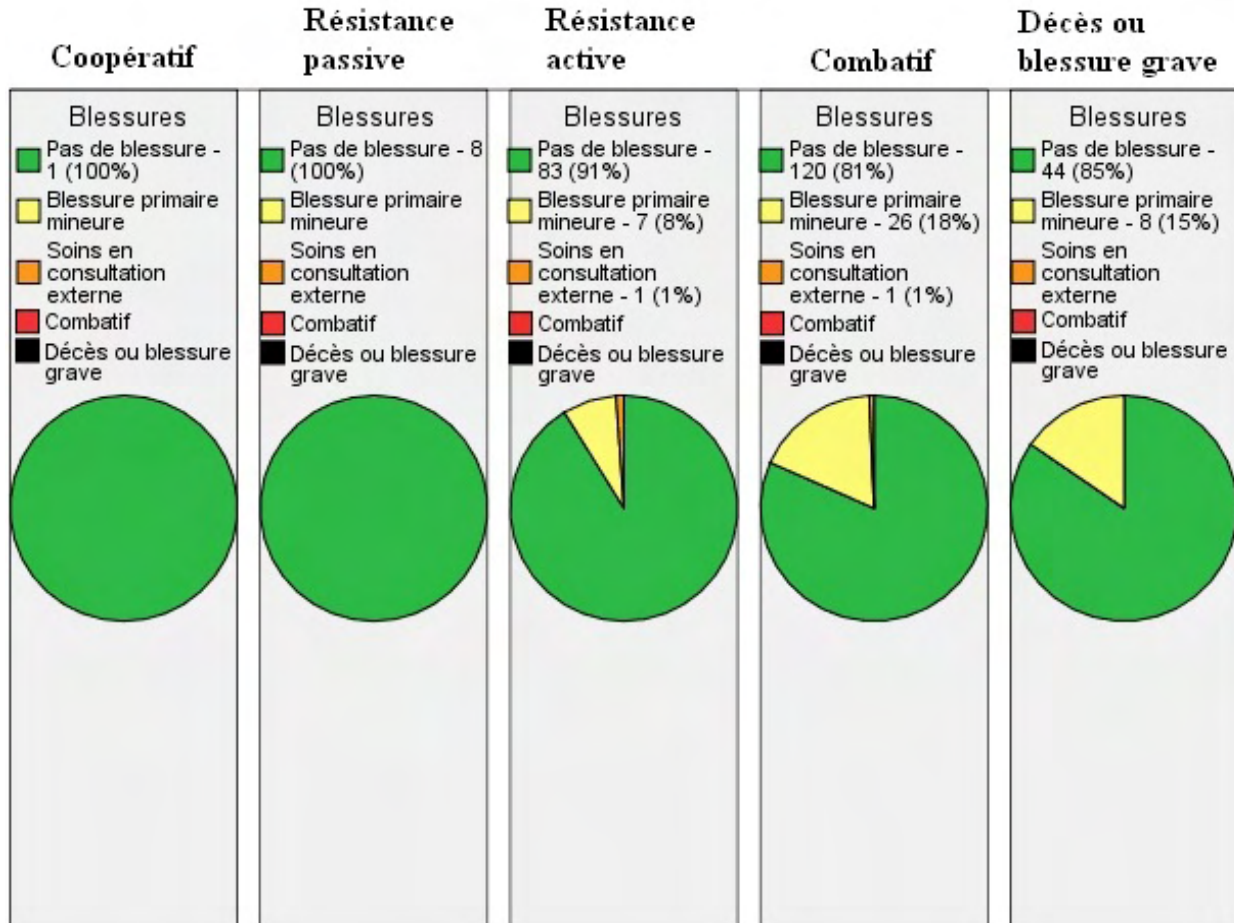




Graphique 7

Blessures associées aux comportements des sujets

Comportement du sujet





Armes à impulsions - présence d'alcool et/ou d'autres substances

Le tableau 4 fait état de la présence d'alcool ou d'autres substances soupçonnées chez le sujet ou dont la présence était connue. À l'échelle nationale, la présence d'alcool ou d'autres substances a été rapportée dans 252 incidents (82,9 % des cas) durant la période de référence. Le pourcentage de 17,1 % de " non " ne signifie pas qu'il y avait absence d'alcool ou d'autres substances, mais que ces substances n'ont pas été détectées par l'agent faisant rapport sur l'incident. Le graphique 8 à la page suivante établit la corrélation entre les comportements des sujets et la présence d'alcool ou d'autres substances.

Tableau 4

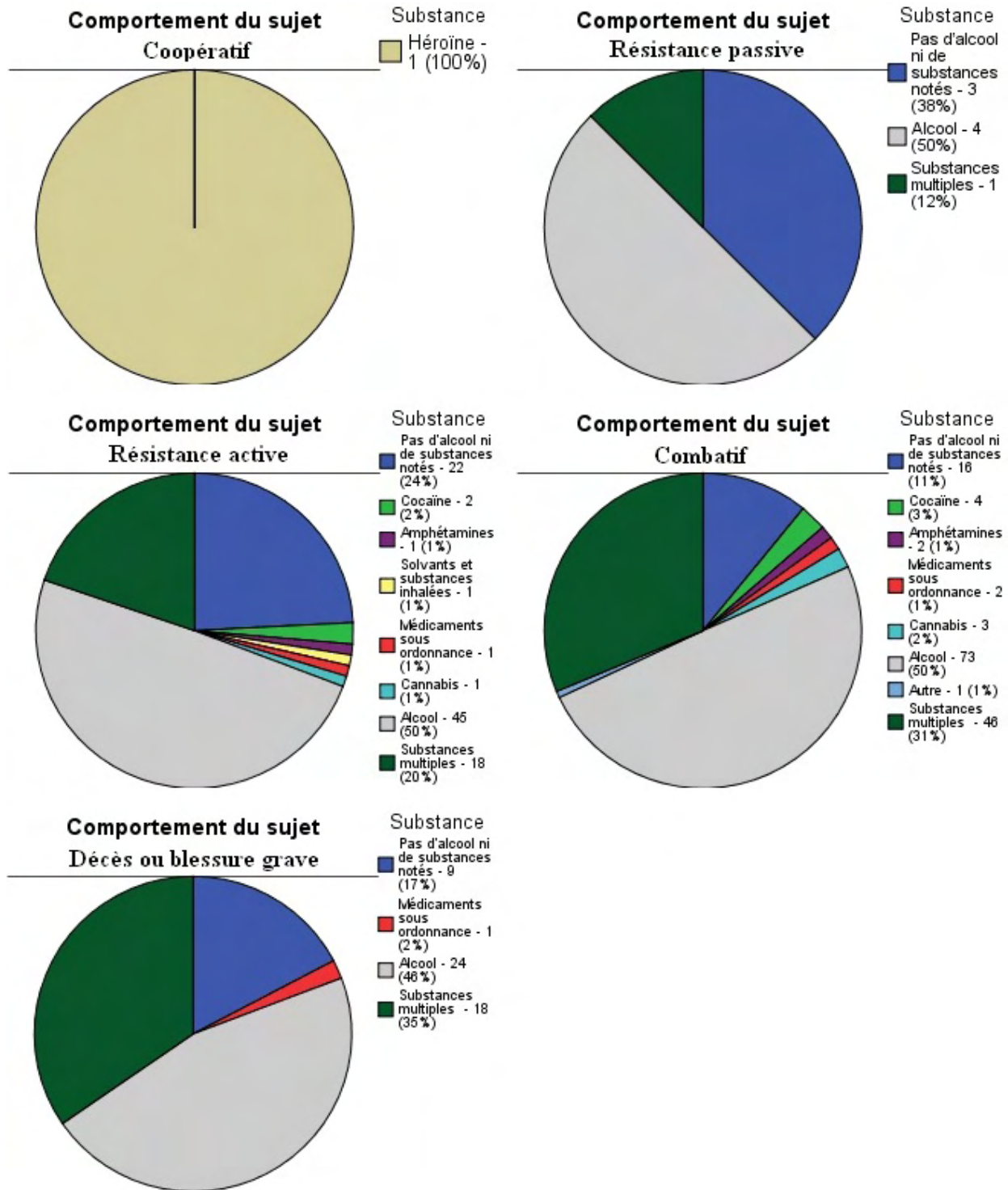
Présence d'alcool et/ou d'autres substances

Présence	Indication d'alcool ou de substances	
	Nombre	Pourcentage
Oui	252	82.9%
Non	52	17.1%
Total	304	100%



Graphique 8

Présence d'alcool et/ou d'autres substances et comportements des sujets



(Note : cf. annexe D pour le tableau)



Réponses aux recommandations formulées dans le rapport trimestriel sur les AI pour la période d'octobre 2007 à décembre 2007

Le rapport trimestriel précédent concluait sur les trois recommandations suivantes. Les mesures prises pour répondre à chacune de ces recommandations sont décrites.

Il était recommandé que :

« 1. L'élaboration d'une formation axée sur des scénarios impliquant des altercations à l'intérieur d'un bloc cellulaire.

On constate que près de 10 pour cent de tous les déploiements d'AI se produisent à l'intérieur d'un bloc cellulaire, malgré qu'on ne présente aucun scénario du genre dans le matériel de formation de la GRC. On recommande ainsi d'élaborer des scénarios d'altercation à l'intérieur d'un bloc cellulaire afin de les intégrer au plan standard de formation et des leçons destinés à tous les niveaux d'enseignement concernant les AI. »

Mesure prise : On procède actuellement à l'intégration de scénarios d'altercations dans un bloc cellulaire aux deux nouveaux modules de formation du Modèle d'intervention et de Gestion d'incident (MI/GI). Notamment, le cours ponctuel obligatoire en ligne et le cours obligatoire annuel de simulation sur vidéo comportent chacune un scénario d'altercation en bloc cellulaire conforme aux normes. La formation sur le nouveau MI/GI doit commencer en avril 2009.

« 2. Rédiger des rapports sur le comportement des sujets.

On a dû compiler manuellement la partie de ce rapport consacrée au comportement du sujet qui faisait partie du résumé sur le formulaire d'utilisation pour tous les 337 rapports versés dans la base de données. On abordera ici la préparation du Rapport sur le comportement de la personne et l'intervention de l'agent, mais d'ici là, un communiqué sera acheminé à toutes les divisions pour informer les membres qu'ils doivent faire état du comportement du sujet dans la partie du formulaire 3996. »

Mesure prise : Le modèle préliminaire de rapport sur le comportement du sujet et l'intervention de l'agent (CS/IA) sera mis à l'essai en janvier 2009. Un détachement de chacune des divisions participera à cette expérience pilote, soit dans 14 endroits différents avec environ 492 agents réguliers. À la fin du projet pilote, qui devrait s'étendre sur deux ou trois mois, les modifications requises seront apportées au rapport et suivant ces modifications, le rapport CS/IA sera adopté et diffusé partout au sein de la GRC.



« **3. Revoir les politiques et la formation touchant le déploiement des AI lors des incidents impliquant une menace de mort ou de blessures corporelles graves.** Dans plusieurs rapports, on faisait état de membres ayant utilisé leur AI lors d'incidents impliquant une menace de mort ou de blessures corporelles graves. Lors de la formation actuelle, on enseigne aux membres que le recours à une force mortelle constitue l'option appropriée d'intervention lorsqu'on se trouve confronté à une menace de mort ou de blessures corporelles graves. »

Mesure prise : On a procédé à un examen de tous les rapports sur l'usage des AI dans lesquels il était question de comportements de sujets associés à des menaces de mort ou de blessures graves afin de vérifier la conformité des interventions à la politique et aux normes de formation existantes. Aucune anomalie au chapitre de la politique ni aucune lacune sur le plan de la formation n'a été soulignée. Par contre, il est apparu clairement qu'il fallait améliorer la capacité des membres d'évaluer les risques dans certains cas particuliers. Le lancement de la formation améliorée entourant le MI/GI concourra à renforcer les habiletés de tous les agents en ce qui concerne l'évaluation des risques.

Recommandation pour ce trimestre

1. Intégrer aux rapports une méthode plus rigoureuse pour consigner l'endroit où surviennent les incidents. Suivant notre examen des rapports de ce trimestre, nous avons noté que les incidents en lien avec le bloc cellulaire ne sont pas rapportés de manière uniforme. Dans les prochains rapports, l'endroit où se produit l'incident sera précisé dans un champ particulier et décrit sommairement dans un tableau de référence. Ce faisant, la qualité des rapports sera améliorée, ce qui répondra aux recommandations formulées par des organisations telles que la Commission des plaintes du public contre la GRC et le Comité permanent sur la sécurité publique et nationale. D'autres renseignements entourant la conformité des rapports et basés sur les données recueillies durant cette période seront transmis aux coordonnateurs des divisions du recours à la force. La mise en œuvre du rapport CS/IA améliorera encore plus la qualité des rapports de la GRC et renforcera la reddition de comptes en matière de recours à la force.

Approuvé par :
Insp. K.T. LIGHTFOOT
Agent responsable, programme national
du recours
à la force et programmes opérationnels
SPCCA

Préparé par :
Sergent K. Beson
Caporal K Lackie
Membre Civilian Simon Baldwin
Unité sur le recours à la force
SPCCA



ANNEXE A

Nombre total de membres réguliers dans les effectifs de la GRC

Membres réguliers des effectifs de la GRC pour la période de référence au 31 mars 2008	
Division	Total membres réguliers 01-01-2008 au 31-03-2008
A	239
B	555
C	986
D	952
E	5853
F	1125
G	175
H	1008
J	876
K	2418
L	131
M	122
N	1527
O	1209
DÉPÔT	243
V	114
Total:	17533



ANNEXE B

Division	Achat d'AI par division - janvier à mars 2008		
	M26	X26	Total
A	1	0	1
B	0	5	5
C	0	0	0
D	0	158	158
E	0	50	50
F	0	21	21
G	0	0	0
H	0	1	1
J	0	5	5
K	0	37	37
L	0	2	2
M	0	0	0
QG	0	3	3
O	0	11	11
V	0	2	2
DÉPÔT	0	4	4
Total	1	299	300

Division	Élimination d'AI par division - janvier à mars 2008		
	M26	X26	Total
D	0	2	2
E	1	1	2
H	0	1	1
K	0	1	1
DÉPÔT	0	1	1
Total	1	6	7



ANNEXE C

Nombre de membres réguliers formés à l'utilisation des AI (cours 000928) de 2001 au 31 mars 2008									
Région	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	31 mars 2008	Total
Pacifique	121	190	871	541	348	315	640	98	3124
Nord-Oues	6	330	1247	762	577	238	443	123	3726
QG	47	47	173	88	26	40	3	4	428
Central	8	53	216	124	54	52	24	30	561
Atlantique	7	89	395	383	252	252	170	135	1683
Total	189	709	2902	1898	1257	897	1280	390	9522

Nombre de membres réguliers requalifiés pour l'utilisation des AI (cours 000279) de 2001 au 31 mars 2008									
Region	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	March 31, 2008	Total
Pacifique	0	14	74	3	29	31	0	38	189
Nord-Oues	0	38	26	18	22	36	0	228	368
QG	0	11	12	14	4	10	0	2	53
Central	0	2	17	17	2	11	0	30	79
Atlantique	0	2	30	17	20	27	0	58	154
Total	0	67	159	69	77	115	0	356	843

*Comprend à la fois les utilisateurs et les instructeurs puisqu'il n'existe pas pour le moment de cours de requalification pour les instructeurs.

Nombre d'instructeurs ayant suivi le cours d'instructeur (000029) pour l'utilisation des AI de 2001 au 31 mars 2008									
Region	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	March 31, 2008	Total
Pacifique	N/A	N/A	N/A	N/A	24	394	232	0	650
Nord-Oues	N/A	N/A	N/A	N/A	35	323	570	18	946
QG	N/A	N/A	N/A	N/A	8	46	4	1	59
Central	N/A	N/A	N/A	N/A	15	46	27	1	89
Atlantique	N/A	N/A	N/A	N/A	16	129	145	0	290
Total	0	0	0	0	98	938	978	20	2034

Total 12399



ANNEXE D

			Présence d'alcool et/ou de substances et comportements des sujets					
			Comportement du sujet				Décès/blessure grave	Total
			Coopératif	Résistance passive	Résistance active	Combatif		
Substance	Pas d'alcool/ substances notés	Nombre	0	3	22	16	9	50
		% - substance	0.0%	6.0%	44.0%	32.0%	18.0%	100.0%
		% - comportement du sujet	0.0%	37.5%	24.2%	10.9%	17.3%	16.7%
		% - total	0.0%	1.0%	7.4%	5.4%	3.0%	16.7%
Cocaïne		Nombre	0	0	2	4	0	6
		% - substance	0.0%	0.0%	33.3%	66.7%	0.0%	100.0%
		% - comportement du sujet	0.0%	0.0%	2.2%	2.7%	0.0%	2.0%
		% - total	0.0%	0.0%	0.7%	1.3%	0.0%	2.0%
Héroïne		Nombre	1	0	0	0	0	1
		% - substance	100.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	100.0%
		% - comportement du sujet	100.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.3%
		% - total	0.3%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.3%
Amphétamines		Nombre	0	0	1	2	0	3
		% - substance	0.0%	0.0%	33.3%	66.7%	0.0%	100.0%
		% - comportement du sujet	0.0%	0.0%	1.1%	1.4%	0.0%	1.0%
		% - total	0.0%	0.0%	0.3%	0.7%	0.0%	1.0%
Solvants et substances à inhaler		Nombre	0	0	1	0	0	1
		% - substance	0.0%	0.0%	100.0%	0.0%	0.0%	100.0%
		% - comportement du sujet	0.0%	0.0%	1.1%	0.0%	0.0%	0.3%
		% - total	0.0%	0.0%	0.3%	0.0%	0.0%	0.3%
Médicaments sous ordonnance		Nombre	0	0	1	2	1	4
		% - substance	0.0%	0.0%	25.0%	50.0%	25.0%	100.0%
		% - comportement du sujet	0.0%	0.0%	1.1%	1.4%	1.9%	1.3%
		% - total	0.0%	0.0%	0.3%	0.7%	0.3%	1.3%
Cannabis		Nombre	0	0	1	3	0	4
		% - substance	0.0%	0.0%	25.0%	75.0%	0.0%	100.0%
		% - comportement du sujet	0.0%	0.0%	1.1%	2.0%	0.0%	1.3%
		% - total	0.0%	0.0%	0.3%	1.0%	0.0%	1.3%
Alcool		Nombre	0	4	45	73	24	146
		% - substance	0.0%	2.7%	30.8%	50.0%	16.4%	100.0%
		% - comportement du sujet	0.0%	50.0%	49.5%	49.7%	46.2%	48.8%
		% - total	0.0%	1.3%	15.1%	24.4%	8.0%	48.8%
Autre		Nombre	0	0	0	1	0	1
		% - substance	0.0%	0.0%	0.0%	100.0%	0.0%	100.0%
		% - comportement du sujet	0.0%	0.0%	0.0%	0.7%	0.0%	0.3%
		% - total	0.0%	0.0%	0.0%	0.3%	0.0%	0.3%
Substances multiples		Nombre	0	1	18	46	18	83
		% - substance	0.0%	1.2%	21.7%	55.4%	21.7%	100.0%
		% - comportement du sujet	0.0%	12.5%	19.8%	31.3%	34.6%	27.8%
		% - total	0.0%	0.3%	6.0%	15.4%	6.0%	27.8%
Total		Nombre	1	8	91	147	52	299
		% - substance	0.3%	2.7%	30.4%	49.2%	17.4%	100.0%
		% - comportement du sujet	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
		% - total	0.3%	2.7%	30.4%	49.2%	17.4%	100.0%



ANNEXE E



Division Dépôt, Regina, Saskatchewan

Quartier général de la GRC, Ottawa, Ontario

Divisions

QG - Quartier général, Ottawa, Ontario

A - Ottawa, Ontario

B - Terre-Neuve et Labrador

C - Québec

D - Manitoba

E - Colombie Britannique

F - Saskatchewan

G - Yellowknife

H - Nouvelle-Écosse

J - Nouveau-Brunswick

K - Alberta

L - Île-du-Prince-Édouard

M - Territoire du Yukon

O - Ontario

T - Dépôt

V - Nunavut